

Compréhension de l'oral (CO)

Cette évaluation s'appuie sur **un document enregistré ou deux** (de nature différente). Les supports, audio ou vidéo (monologues, dialogues, discours, extraits d'émissions de radio, documentaires, films, journaux télévisés) doivent être liés aux notions, mais non étudiées précédemment en classe et non issus de manuels ou de documents conçus pour être lus.

La **durée totale** de l'enregistrement (ou des deux enregistrements cumulés), n'excédera pas **1'30**.

Le titre donné à l'enregistrement est communiqué au candidat.

Le candidat a **trois écoutes**, séparées d'une minute. Il peut **prendre des notes** pendant chaque écoute.

Il dispose ensuite de **10'** pour **rendre compte par écrit en français** de ce qu'il a compris, sans exigence d'exhaustivité.